

Observatoires

Observatoire de la biodiversité : pourquoi en créer un à l'échelle d'un territoire de projet ?

Depuis dix ans, à l'initiative des régions puis des départements, se développent des observatoires de la biodiversité, qui produisent progressivement de l'information organisée et renseignent des indicateurs, objets puissants de communication. On assiste aujourd'hui à leur émergence dans des territoires de projets : parcs naturels régionaux, parcs nationaux, pays, intercommunalités, communes...

Organisés autour de la biodiversité, les observatoires peuvent être qualifiés d'observatoires « de contexte » ou « de société ». Le portage de ces observatoires par des structures impliquant directement des élus locaux (collectivités territoriales, syndicats mixtes...) apparaît comme un facteur de réussite. À ce jour, onze observatoires de la biodiversité à l'échelle de territoires de projet sont dénombrés :

- six dans des parcs naturels régionaux (PNR) : Marais poitevin (2004), Loire Anjou Touraine (2006), Morvan (2007), Pilat (2009), Lorraine (2013) et Avesnois (2015) ;
- deux dans des parcs nationaux (PN) : Port-Cros (2010) et Guadeloupe (2015) ;
- trois dans des villes ou intercommunalités depuis 2012 : Paris, Montpellier et Limoges Métropole.

Au moins vingt-cinq sont en construction ou en projet. On notera la démarche originale du PNR Baronnies provençales qui élabore, dans le cadre d'un travail de thèse CIFRE, un « observatoire socio-environnemental de la biodiversité » en développant la notion de « système socio-écologique » pour appréhender les relations homme-nature dans leur ensemble et permettre une veille globale du territoire.

REPÈRE

L'observatoire national de la biodiversité (ONB) est le dispositif mis en place fin 2009 suite au Grenelle de l'Environnement pour le suivi des interfaces biodiversité/société, telles que décrites par la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Dispositif ouvert (toute structure peut participer à ses travaux), il publie chaque 22 mai (Journée internationale de la diversité biologique) des jeux d'indicateurs actualisés. Les 70 indicateurs déjà en ligne s'appuient notamment sur le Système d'information nature et paysage (SINP).

L'ONB anime le réseau national des observatoires territoriaux de la biodiversité avec l'appui du Cerema : réunions et séminaires d'échange, annuaire en ligne des observatoires, travaux méthodologiques sur les changements d'échelle des indicateurs, identification des besoins en formation... Le réseau est ouvert aux structures qui souhaitent monter un observatoire et bénéficier ainsi de retours d'expériences.

Contact : Patricia Detry, patricia.detry@cerema.fr

LES GRANDS AXES DE MOTIVATION

Les territoires qui ont créé leur propre observatoire de la biodiversité avancent des motivations d'ordres divers :

- **scientifique**, pour identifier les facteurs qui influencent l'évolution de la biodiversité. Les données de l'observatoire du PNR Avesnois permettent par exemple d'expliquer la présence de différentes espèces d'oiseaux en fonction des caractéristiques du bocage (densité et types de haies...). Celles de l'observatoire de la biodiversité et des usages marins littoraux du PN Port-Cros permettent de qualifier l'état de conservation des milieux au regard des pressions d'usage qui s'exercent sur le territoire (plaisance, pêches récréative et professionnelle, plongée, etc.) ;
- **naturaliste**, pour intensifier l'acquisition de connaissance, sortir d'une capitalisation de données aléatoires en évitant les redondances et en identifiant les données les plus utiles, afin d'orienter les prospections ;
- **informatif**, pour répondre aux demandes des acteurs, notamment des communes et intercommunalités pour guider leurs choix en matière d'aménagement et de gestion de l'espace, des porteurs de projets pour des évaluations d'incidence, des acteurs agri-environnementaux pour la mise en place de MAEC, des gestionnaires d'espaces naturels protégés pour mettre en place des mesures de gestion appropriées... ;
- **technique**, pour fiabiliser les messages sur les causes locales d'érosion de la biodiversité ;
- **organisationnel**, pour centraliser des données naturalistes disséminées dans de multiples bases thématiques gérées par autant d'opérateurs et pour rassembler ;

- **politique**, pour éclairer les élus (PNR, collectivité territoriale...) ou le ministère de tutelle (PN), piloter et évaluer le projet de territoire (charte PNR ou PN...), un Plan Biodiversité (Ville de Paris...), un réseau écologique (Trame Verte & Bleue de Limoges Métropole), etc., évaluer la plus-value d'une labellisation du territoire d'un point de vue biodiversité (PNR, PN, site Ramsar, réserve MAB...), montrer le rôle fédérateur du territoire de projet...

L'observatoire constitue un outil structurant pour faciliter l'appréhension et le traitement des enjeux de biodiversité dans les territoires... Mais il peut aussi apparaître trop engageant pour les acteurs.

COMMENT S'Y PRENDRE ? QUELLES DONNÉES ? QUELS INDICATEURS ?

Bien-sûr, pouvoir disposer de données naturalistes constitue la base ! Théoriquement, utiliser une extraction des données de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel, animé par le MNHN) concernant le territoire pourrait suffire. Mais de nombreux opérateurs ont fait le choix d'administrer localement un maximum de données, pour des raisons de réactivité et de souplesse, ce qui leur permet aussi d'enrichir les fonds communs.

Les données naturalistes seules ne pourront permettre de réaliser que des indicateurs d'état. Trop souvent, dans de nombreux documents, les indicateurs liés à la biodiversité sont limités à des indicateurs d'état et des indicateurs de réponse (surfaces en Znieff, nombre de conventions de gestion signées, nombre d'événements de sensibilisation à la biodiversité...). Or il est nécessaire de pouvoir suivre éga-

lement des indicateurs de pressions, c'est-à-dire, selon les territoires, des indicateurs sur la fragmentation ou la destruction des milieux (urbanisation, déboisement, retournement des prairies...), les pollutions, l'intensification de pratiques (agricoles, forestières...), la présence d'espèces exotiques envahissantes, le prélèvement non durable d'espèces, le dérèglement climatique, la fermeture des milieux...

Suivre des indicateurs de pressions s'exerçant sur la biodiversité est indispensable

L'observatoire parisien de la biodiversité est intéressant à ce titre car il suit des indicateurs issus de l'Index de Singapour (cf. En savoir plus) qui sont d'état, de pressions ou de réponse.

On notera que la majorité des onze observatoires de la biodiversité à l'échelle de territoires de projets sont centrés actuellement sur des données naturalistes. Ils prévoient cependant tous d'évoluer vers des observatoires plus globaux couplant biodiversité et territoire.

On notera également qu'ils ne possèdent pas d'indicateurs sur la diversité génétique. Probablement une piste à creuser dans les prochaines années.

La production d'indicateurs nécessite une expertise conséquente et ne peut se résumer au calcul de moyennes ou de prorata illustrés de cartes colorées. Elle nécessite un travail de fond avec l'ensemble des acteurs pour progressivement faire émerger les questions stratégiques à documenter, enrichir le débat, l'alimenter par des données quantitatives objectives.

S'INSÉRER DANS UN MAILLAGE RÉGIONAL ET NATIONAL

Les territoires de projet disposent d'indicateurs nationaux, notamment ceux de l'ONB, qu'ils peuvent connecter avec leurs indicateurs locaux, à la fois dans une logique de comparaison mais également pour y contribuer. L'observatoire de la biodiversité du Pilat, par exemple, génère de la donnée pour les deux indicateurs de l'ONB « évolution de l'implication des citoyens » (il transmet le nombre de contributeurs sur le volet participatif « flore remarquable » de son observatoire) et « évolution des oiseaux ►

► communs spécialistes» (en tant que relais local du programme). L'observatoire de la biodiversité du Marais poitevin suit l'indicateur «état de conservation des habitats naturels» et envisage de suivre l'indicateur «artificialisation du territoire». Certains indicateurs de l'ONB seraient intéressants à renseigner localement mais les territoires de projet rencontrent certaines difficultés pour ce faire. Pour «l'évaluation de l'état des zones humides», le PNR du Pilat, par exemple, se contente, sauf sur des sites ciblés, de suivre quantitativement l'étendu des zones humides sans aborder l'aspect qualitatif. On peut aussi avoir des difficultés pour réunir les compétences nécessaires (exemple de l'indicateur «évolution de la biodiversité bactérienne du sol») ou des difficultés pour avoir accès à des données locales (exemple de l'indicateur «évolution de la consommation de produits phytosanitaires»). Grâce à un partenariat avec l'Irstea, PNF a pu calculer l'indicateur ONB «fragmentation des milieux naturels» pour chaque PN. Le Plan gouvernemental du Marais poitevin a tenté, en vain, de calculer l'indicateur «effort financier pour la biodiversité» sur son territoire. Pour des raisons

aussi de moyens, les acteurs des territoires opèrent une sélection parmi les indicateurs de l'ONB. Ceux qui correspondent localement à une pression faible sur la biodiversité peuvent être écartés.

Les observatoires de la biodiversité des territoires de projets sont tous en connexion étroite avec les observatoires régionaux (voire départementaux) de la biodiversité. Un certain nombre de données sont, par ailleurs, rassemblées par Parcs nationaux de France dans un tableau de bord de suivi et d'évaluation, co-construit avec le Medde et les PN. Une trentaine d'indicateurs sont suivis par chacun des parcs nationaux, ce qui permet par exemple de montrer que près de 78% des masses d'eau des territoires de PN en métropole sont en bon ou très bon état écologique en 2009 contre 41,5% en France. Une démarche similaire existe pour les aires marines protégées. Elle est en cours de réflexion pour les PNR. • **Thierry Mougey**, (FPNRF), tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr, **Luc Mauchamp**, (ONB/Medde), luc.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr, **Adrien Jailloux**, (PNF), adrien.jailloux@parcnational.fr

REPÈRE

D'autres observatoires

Il existe aussi des observatoires de politiques publiques, organisés autour de l'acteur et de son action (point de vue anthropocentré), des observatoires de recherche (observatoire des relations climat - homme - milieux agrosylvopastoraux du massif alpin, etc.), des observatoires centrés sur un pan ciblé de la biodiversité (observatoire des zones humides méditerranéennes porté par la Tour du Valat, etc.) et des observatoires à vocation pédagogique («observatoires locaux de la biodiversité» animés par les CPIE, etc.).

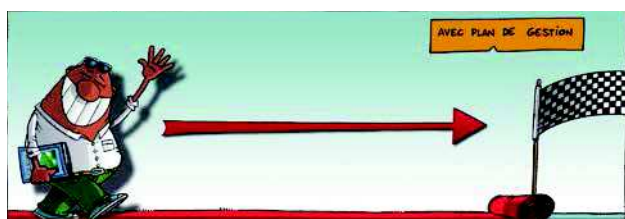
EN SAVOIR PLUS

Annuaire des observatoires territoriaux de la biodiversité : <http://www.naturefrance.fr/portails/perimetre/infra-regional-16>

Index de Singapour : <http://multimedia.ademe.fr/catalogues/CTecosystemes/fiches/methode3p50.pdf>

EN LIGNE

ct88.espaces-naturels.fr



Modernisé et simplifié, cet ouvrage constitue la référence en termes de méthode grâce à la contribution de gestionnaires de tous horizons.

Vers une soumission à concertation :

envoyez vos remarques et suggestions jusqu'en mars 2016.

Vous ne savez pas par où commencer votre plan de gestion ?

Commencez par lire le guide !

ct88.espaces-naturels.fr